L'AMI DU FRÈRE ANDRÉ

Unis pour la promotion de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal !

Des occasions de rencontre

Nouvelle exposition
Dom Bellot, maître d'œuvre de saint Joseph
jusqu'au 13 octobre 2014

Les grands airs d'été du carillon
Les dimanches à 14 h 30
29 juin : Roy Lee, Toronto (Ontario)
13 juillet : Jonathan Lehrer, Vancouver (Colombie-Britannique)
27 juillet : Andrée-Anne Doane, Montréal (Québec)
10 août : Andrée-Anne Doane et David Doane, Montréal (Québec)

Série *Les grands romantiques*
du 1 juin au 31 août
Concert d'orgue les dimanches dans la basilique à 15 h 30

Août : le mois de saint frère André
Samedi 9 août : célébration de l'anniversaire de naissance de saint frère André
Entrée gratuite au Musée de l'Oratoire
Dimanche 10 août : journée festive avec musique et surprises !
Dimanche 31 août : pèlerinage annuel à Mont-Saint-Grégoire

• • •

Consultez notre site Internet pour connaitre notre programmation complète

www.saint-joseph.org

L'ORATOIRE
Saint-Joseph du Mont-Royal

La restauration d'un joyau de marbre

Le majestueux monument de la Résurrection du Chemin de la croix extérieur de l'Oratoire Saint-Joseph devra être restauré au cours du mois de mai. D'importantes fissures ont été constatées dans le marbre de la statue de même que des résidus en surface causés par des micro-organismes ou la pollution. La restauration de cette œuvre de grande valeur pour notre patrimoine religieux et artistique a été confiée au Centre de conservation du Québec.

Les fissures dans le matériau sont le résultat des changements de température et d'humidité de nos saisons. La restauration prévoit l'application de bouchages à la chaux en remplacement d'anciens bouchages d'époxy. Par ailleurs, un nettoyage de la surface à l'eau à basse pression permettra de retirer les taches de moisissures noires apparaissant sur la partie de l'œuvre située à l'ombre, sous les branches d'un arbre adjacent.

Ces travaux s'inscrivent en continuité avec les réparations faites, l'an dernier, au socle de l'immense statue de 3,9 m (12 pieds) et au muret de granit rouge situé derrière.

Cette œuvre représente le Christ dans la gloire de sa Résurrection, debout, surgissant de son tombeau ouvert. Expression de la vie plus forte que la mort, le monument surplombe les stations de la « voie douloureuse » qui reproduisent la Passion de Jésus.

Le Chemin de la croix, ensemble monumental de 42 personnages, a été créé et modelé par l'artiste montréalais Louis Parent, dans son atelier de l'Oratoire, entre 1943 et 1953. Les pièces ont par la suite été sculptées par Ercolo Barbieri entre 1952 et 1958.

Samuel Martin

« La Résurrection » a été réalisée en marbre blanc de Carrare, tandis que les autres statues ont été taillées en calcaire d'Indiana.

Depuis le printemps 1959, le monument du Christ ressuscité qui couronne le jardin du Chemin de la croix invite au recueillement et interpelle le visiteur. Aidez-nous à prendre soin de ce joyau de notre patrimoine religieux ! ■

Nathalie Dumas

Un soutien essentiel

Le 1er mai 2002, une trentaine de membres du Cercle du recteur se réunissaient pour la première fois à l'Oratoire Saint-Joseph. Ce groupe avait été constitué quelques mois plus tôt, pour reconnaître la contribution de bienfaiteurs qui offraient un soutien annuel de 1 000 $ et plus à l'Oratoire.

Dans son allocution du 1er mai 2004, père Jean-Pierre Aumont, c.s.c., avait bien su résumer le rôle de ce groupe : « En vous recevant au Cercle du recteur, je saisis l'occasion de vous exprimer ma gratitude pour votre appui au développement du sanctuaire ainsi qu'à sa vision pastorale essentielle pour notre monde ». « L'Oratoire Saint-Joseph est devenu ce temple qui attire des gens de tous horizons. Nous avons la responsabilité de promouvoir et de préserver un tel espace de liberté, de rencontre et de paix. Grâce à votre soutien, le rêve du frère André se développe, progresse et grandit », mentionnait-il aux membres.

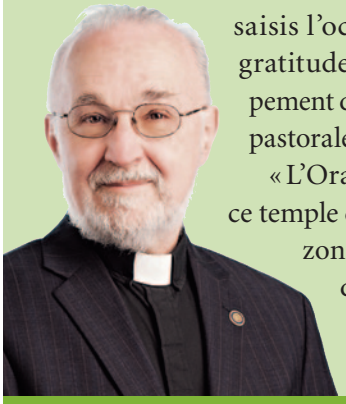

Maxime Boisvert

Poursuivant sa réflexion, il disait : « Nous avons plus que jamais besoin de lieux et d'espaces comme l'Oratoire Saint-Joseph. La mission des sanctuaires est façonnée d'accueil, de respect et de temps de liberté pour réfléchir, prier, demander et rendre grâce ». Cette réflexion sur l'importance de l'Oratoire est tout aussi pertinente aujourd'hui.

Douze ans après sa fondation, ce groupe composé de plus de 300 membres, ne cesse de grandir et joue un rôle essentiel dans le soutien de l'œuvre de l'Oratoire Saint-Joseph. Cette année encore, la rencontre du Cercle du recteur placée sous l'égide de saint Joseph travailleur a été l'occasion de remercier chacun des membres et de resserrer les liens qui nous unissent. L'Oratoire est l'œuvre de Dieu mais, tout comme hier, elle se réalise grâce à l'engagement et à la générosité d'hommes et de femmes inspirés par le rêve de saint frère André. ■

Père Claude Grou c.s.c., recteur

La force d'une grande famille de bienfaiteurs

Dès l'origine de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, saint frère André s'est entouré d'amis fidèles. Avec leur participation, il a pu construire la petite chapelle de 1904, terminer la crypte en 1917 et entreprendre la construction de la basilique en 1924.

En 1954, à l'initiative du père Émile Deguire, c.s.c., l'Oratoire Saint-Joseph a créé un programme de reconnaissance qui inclut aujourd'hui les Associés du frère André, les Grands Associés du frère André et le Cercle du recteur.

Les Associés du frère André ont donc 60 ans d'existence cette année ! C'est précisément le 20 novembre 1954, lors du triduum des fêtes du Cinquantenaire de l'Oratoire, qu'avait lieu la première réception officielle des Associés du frère André au cours d'une cérémonie présidée par Mgr Panico, délégué apostolique au Canada.

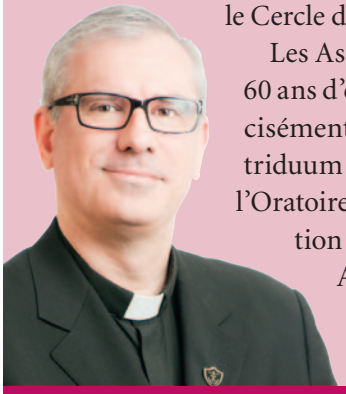

Maxime Boisvert

Lors de son allocution, le dignitaire mentionnait : « Bien chers Associés du frère André, comptez bien que votre don quel qu'il soit est d'importance. Il l'est, non seulement par sa valeur matérielle, mais encore parce qu'on y reconnaît l'esprit de générosité et de religion qui animait les bâtisseurs de cathédrales. Il l'est parce qu'il témoigne que vous attachez vos pas à ceux du frère André… ».

Ce qui caractérise les Associés du frère André, c'est leur volonté de s'unir pour garantir à l'Oratoire Saint-Joseph les ressources humaines et financières nécessaires à son bon fonctionnement. Grâce à leur soutien, l'Oratoire peut ainsi développer ses services pastoraux et aménager son site afin d'accueillir chaque année plus de deux millions de pèlerins et visiteurs. Leur contribution fait toute la différence !

Faire partie de la grande famille de l'Oratoire Saint-Joseph est une fierté qui se transmet de génération en génération. Vous y êtes les bienvenus ! ■

Père Mario Lachapelle c.s.c., directeur, les Associés du frère André

Votre testament… votre dernier grand témoignage

Il n'est pas toujours facile de rédiger son testament afin qu'il reflète véritablement nos dernières volontés. Comme il sera votre dernier grand témoignage de ce qui vous tient à cœur et l'occasion de transmettre vos valeurs par l'héritage laissé, il est important d'accorder tout le temps nécessaire à sa rédaction et voire même quelquefois à consulter un professionnel.

En effet, il est parfois ardu de bien choisir les termes qui traduiront nos souhaits sur le plan légal.

Doit-on choisir un legs particulier ou universel ? Et pour notre police d'assurance-vie, doit-on indiquer bénéficiaire révocable ou irrévocable ? Doit-on le mentionner dans notre testament ou uniquement dans notre contrat d'assurance ?

L'exemple de Monsieur Jean

Pour vous aider à comprendre, je vous expose la situation vécue par un donateur de l'Oratoire que je nommerai « Monsieur Jean » afin de préserver son anonymat.
Monsieur Jean m'indique qu'il vient de faire son testament sous la forme dite « de la Loi d'Angleterre » c'est-à-dire devant témoins. Il n'a pas consulté préalablement un juriste.

Dans son testament, Monsieur Jean a fait un legs particulier à l'Oratoire Saint-Joseph de la somme de 5 000 $. De plus, Il instituait sa nièce légataire universelle de tous ses biens meubles et immeubles et la nommait liquidatrice de sa succession. Voici comment cela est formulé dans son testament : « Je lègue à titre particulier la somme de 5 000 $ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et j'institue ma nièce Madame ……., ma légataire universelle et la nomme liquidatrice de ma succession ».

Dans le jargon juridique, le legs universel est celui qui donne droit à une ou plusieurs personnes de recueillir la totalité de sa succession. Pour ce qui est du légataire particulier, il recueille uniquement le bien spécifique qui lui a été désigné dans le testament et ce, qu'il s'agisse d'une somme précise ou d'un bien précis.

Pour revenir à Monsieur Jean, il m'informe qu'il n'a aucun actif, ni immeuble, ni placement ; le seul actif qu'il laissera à son décès sera le capital assuré de sa police d'assurance-vie de 25 000 $. Il me précise avoir bien indiqué dans son testament que l'Oratoire recevra la somme de 5 000 $. Il me mentionne aussi : « Ma nièce devra respecter mes dernières volontés. » En

discutant avec lui, je constate que ce legs à l'Oratoire est très important pour Monsieur Jean. Il me raconte, sans entrer dans les détails : « J'ai vécu des épisodes très difficiles et très noirs dans ma vie. C'est grâce à saint frère André si je m'en suis sorti et que je suis là, aujourd'hui. Je veux lui être reconnaissant et, d'une certaine manière, l'aider à poursuivre sa mission. »

Vérifiez votre assurance-vie

À la demande de Monsieur Jean, j'examine sa police d'assurance-vie et je constate qu'il avait désigné sa nièce comme bénéficiaire « irrévocable ». Dans ces circonstances, il faut savoir que la police d'assurance-vie est indépendante du testament et des actifs de la succession. Sa nièce n'aurait aucune obligation de prendre à même le produit de son capital assuré le montant de 5 000 $ pour payer le legs particulier. Peut-être aurait-elle une obligation morale mais légalement elle ne pourrait être tenue de le faire. Monsieur Jean, stupéfait, me regarde et me dit : « Je n'ai qu'à ajouter, à même ma police d'assurance, l'Oratoire Saint-Joseph comme bénéficiaire à 20 % ».

Je lui explique qu'il devra obtenir l'autorisation écrite de sa nièce s'il veut faire une telle modification puisqu'elle est

désignée bénéficiaire « irrévocable ». Monsieur Jean me dit : « Je suis confiant, ma nièce acceptera, elle sait comment j'ai souffert et comment il est important pour moi de poser ce geste envers l'Oratoire en reconnaissance de faveurs obtenues de saint frère André ».

Heureusement, pour le donateur, il avait bien estimé sa nièce et cette dernière a accepté la modification. Il arrive malheureusement que les gens ignorent ces nuances et qu'à leur décès cela ne se passe pas toujours comme ils l'avaient désiré. Des ambiguïtés dans la rédaction d'un testament peuvent même engendrer des mésententes entre les héritiers et les légataires.

Dans le doute, lors de la rédaction de votre testament et de la conclusion de votre contrat d'assurance-vie, je vous conseille de consulter un juriste. Ainsi, vous vous assurez que vos dernières volontés seront clairement rédigées sur le plan légal afin qu'elles puissent être bien exécutées. Vos valeurs personnelles seront clairement transmises à vos proches et à vos héritiers et ce, selon vos souhaits.

Si vous avez des questions, ou pour en connaître davantage sur toutes les options qui s'offrent à vous pour faire un don planifié envers l'Oratoire, n'hésitez pas à communiquer avec moi, et ce, sans aucune obligation de votre part et en toute confidentialité.

Un grand merci à vous tous pour votre soutien ! ■

Richard Gingras

Claudia Côté, B.A., LL.L.
Avocate et conseillère juridique
Directrice, Programme des dons planifiés
514 733-8211 poste 2523
ou (sans frais) 1 877 672-8647
ccote@osj.qc.ca

Suivez-moi sur le web

pour d'autres capsules pratiques.
Consultez mon blogue

Les dons planifiés

à l'adresse suivante

CotcClaudia.blogspot.com

Hommage à Gilles Labelle, c.s.c.

Nous avons appris avec grand regret le décès de père Gilles Labelle, c.s.c., survenu le 31 janvier 2014. Vice-recteur à la pastorale à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, de 1995 à 2005, père Labelle laisse le souvenir d'un homme bon, rassembleur et à l'écoute de son équipe. Il savait encourager et féliciter le personnel par des mots bien sentis et de délicates attentions.

Décédé à l'âge de 77 ans, Gilles Labelle, c.s.c., avait prononcé ses voeux de religion dans la Congrégation de Sainte-Croix à l'âge de 22 ans, le 16 août 1958, et avait été ordonné prêtre le 23 décembre 1961. Après des études en théologie, en pédagogie et en pastorale, il a occupé de multiples fonctions. Au sein de sa communauté, il a été directeur de résidences religieuses, directeur de formation, vicaire provincial, vice-recteur à l'Oratoire et secrétaire provincial. Il a œuvré également comme éducateur au diocèse de Saint-Jean-Longueuil pendant plus de 16 ans où il a offert le témoignage d'un homme de compassion, toujours présent pour les plus souffrants.

Lors de ses funérailles, célébrées à la crypte de l'Oratoire, le 7 février dernier, Jean-Pierre Aumont, c.s.c., supérieur de la Province canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix mentionnait : « Tout au long de sa vie, il apparaissait important à Gilles d'établir des ponts, de susciter le dialogue chez les jeunes, les adultes, les parents, et avec tout le personnel des écoles, de l'Oratoire, de sa province religieuse. »

Grand marcheur devant l'Éternel, Gilles Labelle, c.s.c., aimait les randonnées pédestres. Dans un texte paru dans la revue *L'Oratoire* (novembre-décembre 2001), il partage son amour de la montagne : « Après avoir franchi les derniers obstacles ; après avoir repris son souffle, le sommet se devine à travers les arbres et soudain il apparaît, là, devant nous. Une brise légère nous accueille, nous apaise. La récompense passe par les yeux et le cœur. C'est la joie du regard perdu sur l'horizon. C'est le temps de s'asseoir et de contempler en silence… et doucement on perçoit que la rencontre avec soi et avec l'Autre est possible. »

Nathalie Dumas

Au moment de quitter l'Oratoire, il mentionnait : « Je fais une halte pour remercier le Seigneur des nombreuses grâces distribuées durant mon séjour en ce beau lieu de spiritualité. Je remercie aussi confrères, collègues et tout le personnel pour leur collaboration (…) Je garde les pèlerins dans ma prière quotidienne ». Pour souligner son attachement envers l'Oratoire, et ce, même après son décès, Gilles Labelle, c.s.c., a choisi de faire un don testamentaire à l'œuvre, en mémoire de sa sœur Thérèse. Un beau geste !

Au revoir, Père Labelle, et au nom de tous vos collaborateurs, amis et confrères de l'Oratoire, nous vous disons un sincère merci ! ■

Claudia Côté et **Nathalie Dumas**

André Charron

Nouvelle exposition
Dom Bellot, maître d'œuvre de saint Joseph

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal fut érigé grâce au concours de plusieurs architectes. Parmi ceux-ci, Dom Paul Bellot (1876-1944), OSB, fut notamment chargé de construire le dôme gigantesque qui coiffe l'édifice. Celui-ci proposera également des plans originaux pour l'architecture et la décoration intérieure de la basilique et du tombeau de saint frère André. La nouvelle exposition du Musée de l'Oratoire intitulée ***Dom Bellot, maître d'œuvre de saint Joseph*** entend présenter la contribution exceptionnelle à l'architecture montréalaise de ce moine bénédictin français dont le talent est reconnu internationalement. Grâce aux collections de l'Oratoire et à la collaboration de l'Abbaye Saint-Benoît-du-Lac, les visiteurs auront la chance de découvrir de nombreux objets et documents inédits qui leur permettront de mieux comprendre l'histoire de ce projet d'envergure à la gloire de saint Joseph. (Chantal Turbide, conservatrice) – **Musée de l'Oratoire Saint-Joseph, du 16 mai au 13 octobre 2014**

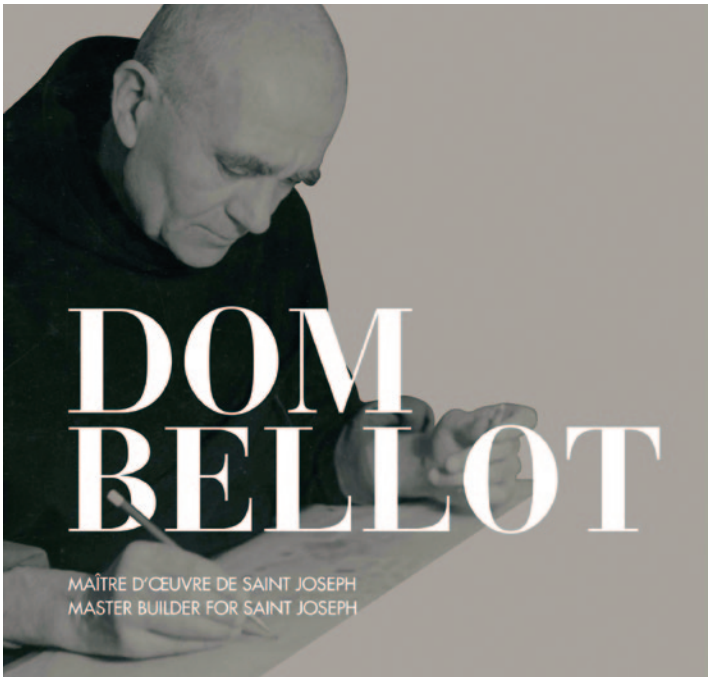

Nos chantiers

Des travaux sont en cours présentement à deux endroits du site. Les salles de toilette situées à la salle des Pas Perdus, à l'étage de la terrasse, seront complètement rénovées et adaptées. D'autre part, des modifications majeures sont apportées à plusieurs chambres du Pavillon Jean XXIII afin de bonifier les services d'hôtellerie offerts aux visiteurs qui y logent pendant une retraite ou de brefs séjours.

Nathalie Dumas

Une chapelle accessible

Une rampe d'accès a été installée au mois de février dernier à la chapelle du Saint-Sacrement située à l'arrière du chœur de la basilique. Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant l'utilisent pour participer à la prière d'adoration eucharistique qui a lieu dans la chapelle, tous les jeudis, de 10 h à 16 h. Les personnes à mobilité physique restreinte peuvent communiquer avec l'Oeuvre du pèlerinage des malades (OPM) pour connaître les activités et les autres lieux adaptés de l'Oratoire Saint-Joseph.

Avis important

Veuillez noter qu'afin de diminuer les coûts postaux de plus en plus élevés, l'Oratoire Saint-Joseph n'enverra plus automatiquement d'accusés de réception pour les sommes reçues par courrier. Une fois par année, un reçu pour fins d'impôt sera expédié pour tout don cumulatif, supérieur ou égal à vingt dollars (20 $).

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien indéfectible à l'œuvre de saint frère André. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de l'Oratoire : **514 733-8211**.